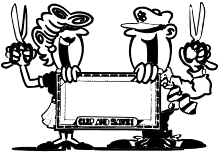




8^e mythe : Tout le déficit au gouvernement !

Le gouvernement, donc les contribuables, assume seul le déficit et les risques liés au RREGOP ! **En réalité, c'est**

FAUX. Depuis 1982, les **coûts du RREGOP** sont **partagés à parts égales (50-50)** entre le gouvernement et les personnes participantes. Quand les rendements ne sont pas satisfaisants, les **personnes participantes en assument tout autant les conséquences** que le gouvernement. C'est d'ailleurs pourquoi elles ont commencé à payer davantage, le taux de cotisation étant passé de 8,19 % en 2010 à 8,69 % en 2011, puis à 8,94 % en 2012. **Il augmentera à 9,18 % en 2013, soit une augmentation de 12 % en trois ans.** C'est donc par incompréhension ou par pure mauvaise foi que de nombreux journalistes, analystes, commentateurs ou prétendus spécialistes œuvrant pour des organismes de droite inondent les médias du mythe que le gouvernement assume entièrement les mauvais rendements.



9^e mythe : Privilège injustifiable !

Dans le contexte actuel, une rente de retraite garantie à vie est un privilège injustifiable accordé par le gouvernement au personnel de l'État ! **En réalité, c'est**

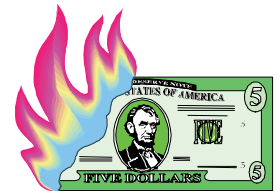


FAUX. En tant que régime de retraite à prestations déterminées, le RREGOP est tout simplement un régime garantissant une rente calculée en fonction de ce que la personne participante a contribué pour y avoir droit, conjointement avec son employeur (le gouvernement) qui a fait de même ou a pris l'engagement de le faire.

Qu'y a-t-il de scandaleux à garantir une rente qu'une personne s'est elle-même payée, conjointement avec son employeur, à même une partie de sa rémunération globale ? C'est le contraire qui serait scandaleux ! **Ce serait alors lui voler une partie de salaire qui lui est due**, qu'elle a gagnée par son travail tout au long de sa carrière et **qu'elle a accepté de différer en échange de cette promesse de rente à la retraite.** C'est comme si l'employeur de votre beau-frère ou de votre voisine qui n'a pas de régime de retraite lui demandait de **rembourser une partie de son salaire des années 1990 parce que l'entreprise va mal dans les années 2010 !**

10^e mythe : Les prestations déterminées vont disparaître !

Les régimes à prestations déterminées ne sont plus viables et sont voués à disparaître ! **En réalité, c'est**



FAUX. Selon l'agence de notation **Dominion Bond Rating Service (DBRS)**, qui a étudié les 479 plus importants régimes de retraite à **prestations déterminées** d'Amérique du Nord, les fonds sont aujourd'hui presque revenus au point où ils étaient avant la crise de 2008 et **une majorité est relativement en bonne santé**¹. Comme mentionné, **le RREGOP est quant à lui en très bonne santé** (voir 1^{er} mythe).

Pour ce qui est des régimes des secteurs privé ou public souffrant d'un certain sous-financement, précisons que cela résulte bien souvent des longues années durant lesquelles **l'employeur s'est permis des congés de cotisation**, lorsque les rendements étaient bons, **plutôt que d'accumuler de prudents surplus** pour faire face aux intempéries. Maintenant que la tempête de 2008 est arrivée, les employeurs tentent de rejeter tout le blâme et le fardeau sur les employées et employés, eux qui ont pourtant toujours continué de payer leur part, même en période de bons rendements.

¹ *L'actualité*, février 2012, p. 39.

